



Procès-verbal
de la Séance

**Du Conseil Municipal
du 23 octobre 2009**



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2009

PROCES-VERBAL

L'An deux mil neuf, le vingt-trois octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le seize octobre deux mil neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire.

PRESENTS :

Monsieur CAPO-CANELLAS *Maire*

M. CONTY, Mme GITENAY, M. CATHELIN, M. GODARD, Mme RIOU, M. LUCAS,

Mme BLAT-VIEL *Adjoins au Maire*

Mme LOPEZ, M. JENNÉ, M. ROBERT, M. DESRUMAUX, M. SCHEINERT, Mme ROUÉ,

Mme MARCHOIS, Mme AZIZOUDINE, M. FEREDJ, M. MAGAMOOTOO, Mme

NILAVANNANE, Mme CHAOU-JOHNSTONE, Mme RAMJAN, Mme KILO, Mme

BAHUON *Conseillers Municipaux*

POUVOIRS :

Mme TROUSSELLE-PICCO Adjoint au Maire à M. CAPO-CANELLAS Maire, M. DILIEN Adjoint au Maire à Mme GITENAY Adjoint au Maire, Mme MARTY Conseiller Municipal à

M. LUCAS Adjoint au Maire, Mme GIABICANI Conseiller Municipal à M. CATHELIN Adjoint au Maire, M. LAFIN Conseiller Municipal à Mme RIOU Adjoint au Maire, M.

MAHON Conseiller Municipal à Mme KILO Conseiller Municipal, M. HONNORATY

Conseiller Municipal à Mme RAMJAN Conseiller Municipal

ABSENTS EXCUSES :

M. BOURGAREL, M. DURAND, M. DARBOUX Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur GODARD, Maire-adjoint

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal du 9 septembre 2009	4
Délibération n°1 : Procédure de rétrocession et de classement dans le domaine communal des équipements de la ZAC du Commandant Rolland n°2	4
Délibération n°2 : ZAC du Commandant Rolland n°2 - Procédure de rétrocession et de classement dans le domaine communal de l'avenue Elie Deroche ainsi que ses différents réseaux	6
Délibération n°3 : Recensement rénové de la population année 2010 Rémunération des agents recenseurs, des coordonateur et coordonateur adjoint et de l'agent chargé du Répertoire d'Immeubles Localisés	6
Délibération n°4 : Reprise en gestion directe du Service de la Protection Maternelle et Infantile pour le Conseil Général de Seine-Saint-Denis : signature d'une convention de mise à disposition des locaux communaux situés 86 avenue de la Division Leclerc au Bourget	7
Délibération n°5 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) relatif à l'année 2008	8
Délibération n°6 : Création de 9 postes supplémentaires d'animateurs de la restauration scolaire	9
Délibération n°7 : création : - d'1 poste de brigadier-chef principal à temps complet - d'1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet - d'1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe à temps complet - d'1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps complet - de 3 postes d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet - de 2 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps complet - de 11 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet	10
Délibération n°8 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Club de Tir à l'Arc au titre de l'année 2009	11
Délibération n°9 : Participation à la visite des marchés de Noël en Alsace organisée par les ACPG-CATM	11
Délibération n°10 : Délibération sollicitant Monsieur Le Préfet de Seine-Saint-Denis afin d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Aéroport du Bourget en vue de sa transformation en Communauté d'Agglomération à effet du 1 ^{er} janvier 2010	12
Information : élaboration d'un plan stratégique de développement territorial et d'aménagement pour le pôle métropolitain du Bourget (Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Bonneuil-en-France, Drancy, Dugny)	15

(La séance est ouverte sous la présidence de M. CAPO-CANELLAS, Maire du Bourget, à 20 heures 40)

M. le MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous, je déclare ouverte la séance de ce Conseil municipal du 23 octobre 2009.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux

Nous pouvons débiter la séance puisque le quorum est atteint.

Nous devons désigner un Secrétaire de séance, je vous propose M. GODARD.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Approbation du procès-verbal du 9 septembre 2009

M. le MAIRE.- Vous avez eu le projet de procès-verbal en main, y a-t-il des demandes de compléments ou autre ?

Non, je mets aux voix ce projet de procès-verbal.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Vous avez également reçu la liste des Décisions, peu sont intervenues dans le délai entre ces deux conseils. Je ne crois pas qu'il y ait des questions particulières ?

Mme KILO.- J'ai une question sur la Décision n°154, je n'ai pas compris du tout ce qu'il en était, ce qu'était cette convention. C'est simplement pour comprendre.

M. le MAIRE.- C'est une convention de mise à disposition d'adresses. C'est la convention dite « Nouveaux voisins » entre la ville du Bourget et la Poste, par laquelle la Poste nous transmet la liste des personnes nouvellement arrivantes au Bourget. C'est tout. C'est une nouveauté, jusque-là nous n'avions pas ce système. Il faut une convention. Je suis très clair avec vous, même pour une petite somme, les conventions passent sous forme de Décision. Cela nous a coûté précisément 359,74 euros.

Mme KILO.- Ce n'était pas pour le montant, c'était juste pour comprendre.

M. le MAIRE.- Nous passons à la Délibération 1, Monsieur GODARD nous la rapporte.

M. GODARD.- Merci Monsieur le Maire. Pour les deux premières Délibérations proposées, il y a un plan pour bien situer.

Délibération n°1 : Procédure de rétrocession et de classement dans le domaine communal des équipements de la ZAC du Commandant Rolland n°2

M. GODARD.- Les aménagements programmés dans le cadre des ZAC du Commandant Rolland ont permis la réalisation de nouvelles voies, équipements et réseaux.

Ces derniers étant désormais achevés, il convient d'organiser leur rétrocession dans le domaine public de la Ville.

Cette rétrocession est prévue à titre gratuit à l'article 5.4 de la convention d'aménagement.

Les emprises foncières concernées sont les suivantes :

- **Parcelle cadastrée section L n°26 d'une superficie de 84 m²** - partie de trottoir de la rue du Commandant Rolland situé devant le parc public de « Little Falls », la rue Charles Emile Paris et la résidence « Coste et Bellonte »

- **Parcelle cadastrée section L n°23 d'une superficie de 846 m²** - trottoir de l'avenue Elise Deroche situé devant le parking de stationnement, l'avenue Marcel Dassault, la résidence « Saint Exupéry » et le parc public de « Little Falls ».

- **Parcelle cadastrée section L n°22 d'une superficie de 1 100 m²** - Allée Marcel Dassault, voie piétonne située entre les Résidence « Villanova » et « Lindbergh ».

- **Parcelle cadastrée section L n°46 d'une superficie de 3 022 m²** - Rue Charles Emile Paris, voie ouverte à la circulation située entre les Résidence « Saint Exupéry » et « Coste et Bellonte » ainsi qu'une partie de l'avenue Marcel Dassault, voie ouverte à la circulation située entre la Résidence « Saint Exupéry » et l'immeuble de bureaux « le Mermoz ».

- **Parcelle cadastrée section L n°40 d'une superficie de 1 681 m²** - Partie de l'avenue Marcel Dassault, voie ouverte à la circulation située entre la Résidence « Coste et Bellonte » et l'immeuble de bureaux « le Mermoz ».

- **Parcelle cadastrée section L n°25 d'une superficie de 1 510 m²** - Parking de stationnement à l'angle des avenues Jean Jaurès et Elise Deroche

Rappelons que la loi n°2005-809 du 20 juillet 2005 permet désormais de classer dans le domaine public communal des voies ouvertes à la circulation générale, propriétés de la collectivité, pour lesquelles les fonctions de desserte ou de circulation n'ont pas été modifiées, sans enquête publique préalable.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer définitivement sur la rétrocession à titre gratuit et sur le classement dans le domaine public des voies, équipements et réseaux de la ZAC du Commandant Rolland ci-dessus énumérés et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents actes y afférents.

M. le MAIRE.- Merci.

C'est davantage une marche normale du dossier qu'autre chose, pour autant je veux tout de même souligner que c'est presque du travail de dentellière. En effet, toutes ces rétrocessions, ces emprises foncières ont supposé un suivi technique et maintenant juridique pour que cela puisse être délibéré, ce qui est simple à faire ici mais compliqué à faire en réalité d'un point de vue pratique et juridique. C'est aussi signe que l'avancée sur les ZAC est normale. Nous aurons sans doute d'ailleurs, pour la partie qui suivra, à procéder de la même façon lorsque nous entamerons le triangle restant entre la rue du Commandant Rolland et la voie ferrée.

Si vous n'avez pas de question, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Nous continuons toujours avec Monsieur GODARD pour la Délibération 2.

Délibération n°2 : ZAC du Commandant Rolland n°2 - Procédure de rétrocession et de classement dans le domaine communal de l'avenue Elise Deroche ainsi que ses différents réseaux

M. GODARD.- C'est presque la même chose mais avec un statut différent.

Par convention en date du 8 août 1999, la Commune du Bourget a confié à la Société ALSTOM S.A. l'aménagement de la ZAC Commandant Rolland. Cette dernière a réalisé une voie nouvelle dénommée depuis avenue Elise Deroche qui relie la rue du Commandant Rolland à l'avenue Jean Jaurès.

Par avenant à la convention d'aménagement conclue avec la Société Alstom en date du 25 juin 2003, la ville du Bourget s'est engagée à acquérir l'emprise partielle de cette voie et ses réseaux à l'euro symbolique.

La société Alstom a été remplacée comme aménageur par la SARL Commandant Rolland Aménagement par Délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2003. Toutefois, Alstom est resté propriétaire de l'assiette de la voie :

- **Parcelle cadastrée section L n°27 d'une superficie de 1 902 m²**- Avenue Elise Deroche (hors trottoir Ouest) voie reliant la rue du Commandant Rolland à l'avenue Jean Jaurès.

La loi n°2005-809 du 20 juillet 2005 permet de classer dans le domaine public communal des voies ouvertes à la circulation générale, propriétés de la collectivité, pour lesquelles les fonctions de desserte ou de circulation n'ont pas été modifiées, sans enquête publique préalable.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la rétrocession à l'euro symbolique et sur le classement dans le domaine public de cette voie ainsi que ses différents réseaux.

M. le MAIRE.- Merci.

Même type d'objet que la Délibération précédente, je la mets donc aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Délibération 3, comme tous les ans nous faisons un petit point sur la démarche du recensement, je passe la parole à Madame BLAT-VIEL.

**Délibération n°3 : Recensement rénové de la population année 2010
Rémunération des agents recenseurs, des coordonnateur et coordonnateur adjoint et de l'agent chargé du Répertoire d'Immeubles Localisés**

Mme BLAT-VIEL.- Conformément au décret en Conseil d'Etat n°2003-485 du 5 juin 2003, l'enquête de recensement est désormais annuelle. La collecte 2010 débutera le 21 janvier et se terminera le 27 février.

Il est proposé d'attribuer une rémunération brute de 350 € au coordonnateur, de 200 € au coordonnateur adjoint ainsi qu'à l'agent chargé du Répertoire d'Immeubles Localisés.

La rémunération brute des agents recenseurs reste fixée à 1 300 €.

INFORMATION

Bilan 2009 / Prévisionnel 2010

Depuis 2004, le recensement à lieu chaque année sous forme d'enquêtes effectuées auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de la population, qui nous est transmis par l'INSEE.

Le premier résultat officiel, permettant de connaître la population légale de la Commune et issu de cette nouvelle méthode de recensement, a été publié par décret du 30 décembre 2008 et indique une population municipale pour 2006 (année médiane de la période de référence) de 12 720 habitants.

La campagne de recensement de 2009 s'est déroulée de manière satisfaisante mais avec toujours autant de difficultés liées aux personnes impossibles à joindre, aux refus répétés de certaines de répondre aux enquêtes et à la difficulté d'accéder à un certain nombre d'immeubles, notamment dans les quartiers les plus récents. Dans ces conditions, le coordonnateur communal et le coordonnateur adjoint ont dû, à plusieurs reprises, se rendre sur le terrain pour appuyer les agents recenseurs dans leur travail. Au final, seuls 4 logements sur 498 n'ont pu être enquêtés.

En 2010, l'équipe communale sera la même qu'en 2009 : un coordonnateur communal + un adjoint et trois agents recenseurs qui auront environ 160 logements à recenser sur une période de 5 semaines (du 21 janvier au 27 février 2010), précédée de 2 demi-journées de formation et d'une tournée de reconnaissance.

M. le MAIRE.- Merci de la présentation de la Délibération et du point que cela nous a donné l'occasion de faire.

Je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Délibération n°4 : Reprise en gestion directe du Service de la Protection Maternelle et Infantile pour le Conseil Général de Seine-Saint-Denis : signature d'une convention de mise à disposition des locaux communaux situés 86 avenue de la Division Leclerc au Bourget

M. le MAIRE.- La reprise en gestion directe est davantage une information qui vous est donnée sur un sujet important et la mise à disposition des locaux est une convention que nous nous proposons de signer avec le Département.

Jusqu'ici, le Département assurait la compétence en la déléguant à la ville du Bourget pour ce qui concerne la gestion des activités de protection maternelle et infantile. Il se trouve que cette convention s'arrête au 31 octobre et le Département se propose de reprendre la gestion des services de PMI en direct. Il en a la compétence.

Le personnel directement affecté par la Ville à cette tâche bénéficiera à sa demande d'une mutation au Conseil général à compter du 1^{er} novembre. Je précise que, au-delà des 3 postes énumérés, la majorité des postes était d'ores et déjà directement rémunérée par le Département. Pour autant, nous avons la responsabilité globale.

Ce sont donc trois postes : la responsable du service, une auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe et une auxiliaire de puériculture de 2^{ème} classe. Ces trois agents bénéficieront d'une mutation au Conseil général.

S'agissant des locaux, nous avons proposé que la PMI demeure dans les locaux actuels, au square Charles de Gaulle, pour qu'il n'y ait pas de changement et de signer une convention avec le Conseil général pour cette mise à disposition.

Pour la forme, la convention est prévue à compter du 1^{er} janvier tout simplement pour permettre, pour des problèmes de paiement des charges annuelles, que ce soit plus simple et, pour le moment des échéances, qu'ainsi toutes les conventions débutent et s'arrêtent au 1^{er} janvier.

Le service France Domaine a estimé le montant annuel de la redevance due par le Département à 25 000 euros hors charges, s'y ajoutent 10 566 euros de charges annuelles. Tout cela fera des rentrées pour la Ville.

Il vous est donc proposé d'approuver le contenu de cette convention et de m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des questions ou interventions sur ce point ? Non, je mets aux voix cette convention.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Nous retrouvons Madame BLAT-VIEL pour la Délibération 5 qui concerne le SIFUREP.

Délibération n°5 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) relatif à l'année 2008

Mme BLAT-VIEL.- Chaque année, le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne transmet aux communes qui en sont membres un rapport retraçant son activité annuelle.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication devant le Conseil Municipal en séance publique par les délégués représentant la Commune au sein du syndicat.

Le rapport d'activité pour l'exercice 2008, présenté par le délégataire, concerne les délégations de service public qu'il gère et dont la liste suit :

- le contrat de délégation du service extérieur des pompes funèbres,
- le crématorium du Mont-Valérien de Nanterre,
- le crématorium du Val-de-Bièvre à Arcueil,
- le crématorium du cimetière du Parc à Clamart,
- le crématorium de Champigny-sur-Marne,
- la maison funéraire de Nanterre,
- la maison funéraire de Montreuil,
- conseil et assistance aux communes.

Points de repère 2008 :

- un nouveau Président et un nouveau Bureau ont été élus, suite aux élections municipales de Mars 2008,
- l'activité pompes funèbres du syndicat (nombre d'obsèques complètes) est en légère augmentation de 7 093 en 2007 à 7 211 en 2008 (+1.6 %),
- la demande de crémation est en augmentation en Ile-de-France et atteint 25.78 % en 2008, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'année 2007,
- comme l'année dernière, le nombre de services contractuels proposés aux familles (service complet d'obsèques pour un prix forfaitaire négocié avec le délégataire – 1 251 € au 1^{er} janvier 2009) s'est très fortement accru, de 219 en 2007 à 411 en 2008 (+88 %),
- la prise en charge des personnes sans ressources est en hausse de 19 %, de 190 en 2007 à 226 en 2008,
- face à l'augmentation, ces 10 dernières années, du prix des prestations funéraires (augmentation deux fois plus rapide que celle des prix à la consommation), le SIFUREP sensibilise les pouvoirs publics afin que le taux de TVA auquel elles sont soumises soit réduit de 19.6 % à 5.5 % (comme dans la plupart des pays européens),
- enfin, la démarche de qualité qui avait été engagée en 2007, et poursuivie en 2008, a conduit à l'obtention d'un certificat de qualité de services en juin 2009.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de prendre acte du rapport d'activité du SIFUREP pour l'exercice 2008.

M. le MAIRE.- Je précise juste que, comme l'a dit Mme BLAT-VIEL, le Bureau a été renouvelé et que Mme BLAT-VIEL a été élue Vice-présidente l'année dernière de ce syndicat intercommunal.

La logique de cette Délibération est de prendre acte de ce rapport. S'il n'y a pas de question, nous mettons donc aux voix le fait de prendre acte que ce rapport nous a été présenté.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Délibération n°6 : Création de 9 postes supplémentaires d'animateurs de la restauration scolaire

M. le MAIRE.- Nous avons créé en 2008 15 postes d'animateurs de la restauration scolaires. Ces 15 postes s'ajoutent à des agents municipaux ou à des enseignants qui sont sur leur temps de travail chargés de ce service. Un nombre variable d'animateurs extérieurs s'ajoutent en fonction du nombre d'agents municipaux ou du nombre d'enseignants. C'est pourquoi il vous est proposé de créer 9 postes d'agents supplémentaires d'animateurs qui sont les animateurs extérieurs, puisqu'il y a des fluctuations dans le nombre d'enseignants ou dans le nombre de nos agents communaux. Ce n'est pas forcément une augmentation globale du nombre d'animateurs, c'est la partie agents extérieurs à l'Education Nationale ou aux agents municipaux qu'il nous faut abonder.

S'il n'y a pas de question, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Délibération n°7 : création :

- d'1 poste de brigadier-chef principal à temps complet
- d'1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- d'1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet
- d'1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps complet
- de 3 postes d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet
- de 2 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps complet
- de 11 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet

M. le MAIRE.- D'abord, ces créations de postes permettent de concrétiser des avancements de grade pour l'année 2009. Elles concernent certains agents qui remplissent les conditions requises. Cela nous permettra également la nomination d'un agent affecté au Conservatoire de musique et de danse qui a réussi le concours d'assistant spécialisé d'enseignement artistique. Il vous est proposé de créer les postes correspondants pour des avancements de grade et pour cet agent qui a réussi le concours.

Ensuite, considérant le nombre d'élèves souhaitant participer aux activités des conservatoires de la Communauté de Communes, notamment du Conservatoire du Bourget, il est proposé d'adapter le temps de travail hebdomadaire des professeurs des différentes disciplines. En clair, nous avons eu des demandes supplémentaires, un nombre d'enfants principalement supérieur. C'est une bonne chose, cela prouve que le Conservatoire du Bourget est attractif, en même temps nous avons une logique communautaire, nous avons donc aussi pu créer les heures supplémentaires dans différentes disciplines parce qu'il y avait, dans les différentes communes, des demandes qui, mises bout à bout, justifiaient des augmentations de volume. En clair, nous n'aurions pas forcément toujours eu suffisamment de demandes pour augmenter les heures sur Le Bourget ou sur Drancy ou sur Dugny. Nous avons choisi d'augmenter au Bourget avec une partie d'élèves drancéens ou dugnysiens qui viennent ici. Cela a permis de justifier une augmentation des horaires pour répondre à cette demande globale.

La conséquence administrative est que nous avons auparavant des postes créés à temps non complet. D'abord, pour deux d'entre eux, ces postes deviennent des postes à temps complet. Autrement dit, leur durée de travail évolue de temps non complet à temps complet. Ensuite, 11 autres postes étaient à temps non complet, ils resteront à temps non complet, mais le temps de travail se trouvera modifié. Ils restent à temps non complet avec plus d'heures.

Il nous faut donc créer des postes à temps non complet avec une durée de travail différente et, lorsque le Comité Technique Paritaire se sera réuni, nous vous proposerons de supprimer les anciens postes à temps non complet pour les volumes d'heures inférieurs d'avant.

C'est un peu compliqué mais au fond c'est relativement simple : nous créons des postes à temps non complet qui se substituent à d'anciens postes à temps non complet. Lors d'un prochain Conseil municipal, après avis du CTP, nous vous proposerons de supprimer les anciens postes à temps non complet.

Tout cela, d'une part pour faire avancer les carrières et, d'autre part, pour répondre aux besoins justifiés du Conservatoire. C'est une assez longue Délibération pour un sujet qui au fond est relativement simple, mais ce sont les règles du statut notamment là-dessus.

Mme KILO.- Pour vérifier ma bonne compréhension : sur les postes à temps non complet, il n'y a aucune diminution du temps hebdomadaire ? C'est simplement une augmentation ? Ce n'est peut-être pas le cas de tous les postes mais pour la plupart, en tout cas il n'y a de diminution pour aucun des postes ?

M. le MAIRE.- Absolument.

Je mets aux voix cette Délibération.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Je passe la parole à Monsieur CONTY pour la Délibération 8.

Délibération n°8 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Club de Tir à l'Arc au titre de l'année 2009

M. CONTY.- Lors du vote du Budget Primitif 2009, des crédits ont été prévus pour attribuer au Club de Tir à l'Arc une subvention de Fonctionnement comme en 2008.

Toutefois, nous n'avions pas reçu à l'époque le dossier de demande de subvention, comme il est logique que nous recevions pour chaque demande de subvention un dossier. Celui-ci ayant été reçu, nous avons pu l'examiner. Nous vous demandons donc d'individualiser le crédit d'une subvention de 1 000 euros au Club de Tir à l'Arc au titre de 2009 et, ainsi, de voter et d'accorder cette subvention par une Délibération spécifique. C'est donc très administratif.

Mme KILO.- Le montant de la subvention 2009 est-il identique à celle de 2008 ?

M. CONTY.- Affirmatif.

M. le MAIRE.- Je mets donc aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Hier, nous avons eu un débat en commission permanente du Conseil général entre différentes tendances de la majorité, je précise donc que nous avons pour habitude de préciser quand c'est à la hausse ou c'est à la baisse. Je dis cela parce qu'au Conseil général il arrive que certains votent et se disent après qu'ils n'avaient pas compris que c'était à la hausse ou à la baisse. Le Conseil général a fini par adopter le principe de bien le préciser. Quand c'est stable, nous ne le mettons pas forcément, mais M. CONTY vous a fourni la réponse.

Nous passons à autre subvention, celle-là à la hausse, et on explique pourquoi, Monsieur CATHELIN.

Délibération n°9 : Participation à la visite des marchés de Noël en Alsace organisée par les ACPG-CATM

M. CATHELIN.- Une subvention a été versée à ces associations à la période prévue, mais, compte tenu de l'engagement qu'elles ont pris auprès de leurs adhérents d'organiser cette sortie, il s'avère qu'en fin de compte elles ont besoin d'une petite subvention supplémentaire pour participer à ces marchés de Noël, comme certains le font dans d'autres domaines.

Aujourd'hui, elles nous ont demandé de leur attribuer une subvention de 1 000 euros qui leur permettrait de prendre le car et en charge d'autres personnes qui n'ont pas les moyens de payer la somme complète de ce déplacement et de ce séjour. Cela permettrait à certaines personnes de profiter justement de ce marché de Noël pour l'année 2009.

A savoir qu'elles ont essayé par tous les moyens de partir, que ce soit par TGV ou par tous les moyens de se véhiculer, la seule solution étant le car. C'est le fait de cette subvention de 1 000 euros supplémentaires qu'elles nous ont demandée.

M. le MAIRE.- J'ajoute qu'avant il y avait deux sorties, une organisée par l'ACPG d'un côté et par les Médaillés de l'autre, chaque fois c'était à plusieurs centaines de kilomètres mais ce n'était pas aussi loin que le séjour Alsace. Nous fournissions le car municipal. Là, s'agissant d'un séjour un peu plus long dans le temps et surtout plus loin, d'abord le car municipal n'est pas forcément adapté en termes de confort et, ensuite, pour nous il est compliqué de gérer un parcours aussi long. Cela implique deux chauffeurs, etc.

Avant, nous dépassions déjà la somme des 1 000 euros en frais de car. N'ayant pas souhaité mettre à disposition le car municipal, nous le faisons sous la forme d'une subvention. C'est une opération relativement neutre, mais ce sera sous forme de subvention. C'est pourquoi il nous est proposé de délibérer sur ce point.

De plus, il y a, Lionel y faisait allusion, une utilité sociale à ce séjour parce que c'est tout de même du lien social aussi. J'ai eu l'occasion de faire le point avec Monsieur CATHELIN et les associations en question, nous verrons après si ce type de séjour prend pour voir également comment elles peuvent le pérenniser les années suivantes. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

S'il n'y a pas de questions ou interventions, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Délibération n°10 : Délibération sollicitant Monsieur Le Préfet de Seine-Saint-Denis afin d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Aéroport du Bourget en vue de sa transformation en Communauté d'Agglomération à effet du 1^{er} janvier 2010

M. le MAIRE.- Vous savez que notre Communauté de Communes a été dotée de compétences à sa création et que, lors de l'extension de la Communauté à la ville de Dugny, nous avons ajouté des compétences exercées depuis le 1^{er} janvier, notamment celles de la petite enfance, de l'insertion et de l'emploi.

Il est relativement logique que les communautés fassent évoluer leur statut, c'est le cas de beaucoup, en tout cas régulièrement, cela vise à mettre en commun des compétences en fonction des besoins, mais c'est également en prenant en considération les changements ou les opportunités que la loi peut offrir. Nous sommes sans doute celle dont les compétences actuelles se rapprochent le plus des Communautés d'Agglomération car, à l'exception de la compétence Eau, à savoir l'adhésion au SEDIF, et la compétence Politique de la ville, nous répondons à tous les critères permettant d'avoir le statut de Communauté d'Agglomération.

Il est proposé dans un premier temps par la présente Délibération de solliciter du Préfet de la Seine-Saint-Denis l'adoption de ces deux compétences incluses dans le projet des statuts modifiés en conséquence.

Dans un second temps, après l'arrêté préfectoral approuvant cette évolution, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur le passage en Communauté d'Agglomération.

Je précise que le Conseil communautaire a délibéré je crois lundi à l'unanimité de ses membres ; le Conseil municipal de Dugny a délibéré également à l'unanimité de ses membres

mercredi soir ; le Conseil municipal de Drancy a délibéré également à l'unanimité de ses membres hier soir. Quand le préfet aura pris son arrêté nous referons le même exercice : Conseil communautaire et chacun des conseils municipaux. C'est un peu lourd, mais c'est normal, c'est la démocratie locale.

Les effets attendus en sont les suivants :

- DGF par habitant portée de 19,67 € à 44,86 € (valeur 2009) soit un gain de 2.9 M€ dès 2010.

- Compensation des recettes de la Taxe Professionnelle versée à la Communauté d'Agglomération. Pour mémoire celle-ci sera supprimée en 2010. Le débat au parlement est en train de se terminer sur ce point, un certain nombre de changements interviennent, mais c'est à la marge. Dès lors l'effet sur les villes sera neutre.

Il vous est précisé dans la note que, nous aurons l'occasion d'en parler également avec la communication qui suit, cette démarche s'inscrit aussi dans la stratégie que nous conduisons dans le cadre du Grand Paris, puisque les agglomérations sont destinées à devenir les centres des pôles en voie de constitution.

J'ajoute également qu'au-delà de la démarche du Grand Paris conduite avec le Gouvernement aujourd'hui, j'en dirai un mot tout à l'heure, l'évolution des compétences des collectivités territoriales qui se dessinent, après l'adoption par le Conseil des ministres du projet de loi intervenu je crois mercredi dernier, tend à donner une place importante aux agglomérations avec une notion de taille critique se rattachant à tout cela. Evidemment, pour nous qui sommes maintenant à 90 000 habitants, nous lisons bien qu'à partir de 200 000 un seuil se déclenche. Cela nous paraît beaucoup. Je vous le signale parce que c'est dans les textes ou en tout cas dans les projets de loi. Au-delà de 450 000, cela semblerait être le nirvana statutaire et institutionnel. Mais, nous en sommes loin. En tout cas, cette évolution renforce la dynamique engagée.

Concernant les évolutions de périmètre géographique, nous avons eu l'occasion d'en parler plusieurs fois, nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir. Il y a un certain nombre de villes avec lesquelles les discussions peuvent être engagées ou sont engagées, nous avons déjà parlé plusieurs fois de Bonneuil-en-France, rien n'est décidé, rien n'est acté. Les choses viendront à leur rythme le moment venu. Chaque ville doit pouvoir se prononcer en fonction de ses propres contraintes. Lorsque les choses seront avancées, nous ne manquerons pas de faire le point avec vous. Je n'ai pas d'actualité majeure là-dessus, nous avons un certain nombre de discussions notamment avec le maire de Bonneuil qui a bien entendu qu'il y avait une idée de pôle, mais il faudra laisser le temps pour que tout cela se fasse, si cela peut se faire du côté de Bonneuil. Les portes ne sont pas fermées par ailleurs, nous pourrions également en reparler le moment venu.

Il vous est proposé de ne pas attendre cette évolution géographique pour faire évoluer nos statuts et bénéficier des effets positifs du passage en Communauté d'Agglomération. Les statuts vous sont joints après.

Si tout va bien, nous serons appelés à délibérer de nouveau. En fonction de la date de l'arrêté préfectoral, nous vous proposerons sans doute un Conseil municipal qui s'intercalera entre celui-ci et le celui prévu autour du 15 décembre. Il n'est pas invraisemblable que nous vous propositions, mais nous attendrons d'y voir un peu plus clair sur la date de l'arrêté préfectoral, de nous retrouver à la fin du mois prochain. Dès que j'aurai à peu près une visibilité, je vous donnerai l'information sur la date du prochain Conseil.

Avez-vous des questions ou interventions sur ce point ?

Mme KILO.- J'ai juste une petite intervention par rapport à ce que vous avez indiqué sur la Taxe Professionnelle. Il est vrai que, à partir du moment où on transfère les recettes de cette Taxe Professionnelle à une Communauté de Communes ou d'Agglomération, l'effet sera neutre pour la Ville puisqu'on transfère également des compétences.

En revanche, cette suppression en 2010 risque de ne pas être neutre pour la Communauté d'Agglomération, avec une vraie crainte sur cette suppression et ce que l'on mettra après derrière.

M. le MAIRE.- D'abord, le changement est que la Communauté d'Agglomération aura 2,9 millions euros de plus. Quitte à supporter un choc potentiel, il vaut mieux que ce soit elle qui le porte, si j'ose dire.

Ensuite, nous pourrions beaucoup parler de la Taxe Professionnelle. Je crois que c'est M. MITTERRAND qui l'avait qualifiée d'impôt stupide, Dominique STRAUSS KAHN en a enlevé la part salaire, c'était donc sans doute le début de la fin puisqu'elle a été vidée de l'essentiel de sa substance à ce moment-là, chaque fois pour de bonnes raisons. C'était un impôt défavorable à l'emploi au départ, en tout cas avec la part salaire, et qui n'était pas incitatif pour s'implanter en France. Cet impôt pousse à la délocalisation, ce constat est connu.

Le vrai débat est : comment est-elle compensée ? Je vous dirai simplement que nous avons eu un débat en Conseil général sur ce sujet et que l'un des orateurs de la majorité me faisait remarquer que Dominique STRAUSS KAHN avait compensé la part salaire la première année. C'est-à-dire que l'on peut facilement obtenir cette compensation à l'année n, souvent sur les ressources de l'année n-1, en pratique pour évaluer cela, mais que, quand les entreprises arrivent, l'effet que l'on avait sur le nombre de salariés, on ne l'a plus. C'est une problématique qui se pose. Nous attendons tout de même de voir quelle sera la version définitive arrêtée, votée par le parlement sur ces questions.

Je vous dirai quand même qu'il y a une problématique propre au pays comme à beaucoup d'autres qui est celle de la dette. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie qu'en gros, sur 340 milliards de budget de l'Etat, il y a les bonnes années 125 milliards de déficit, ce qui n'est pas rien, et que les dotations des collectivités représentent 70 milliards. Si l'Etat se serre la ceinture, nous comprenons bien qu'il y a une volonté manifeste de faire que les Collectivités soient aussi bornées dans leurs ressources. C'est une réalité complexe du pays.

Maintenant, cela ne veut pas dire non plus que nous n'aurons aucun effet incitatif après à attirer des entreprises. Nous aurons à nous poser la question, nous nous la sommes posée entre nous. En revanche, il est vrai qu'il faudrait garder le lien entre le territoire et les entreprises, faute de quoi par exemple le vote tout à l'heure sur des déclassements de voies, etc. nous l'avons fait pour des logements, nous le faisons aussi parce qu'il y a un immeuble de bureau, nous avons monté des ZAC, etc. c'est du temps, c'est une valeur ajoutée de la Collectivité. Nous convenons tous, toutes tendances confondues, qu'il faut essayer de garder ce lien.

J'espère que les débats au parlement permettront de faire que ce lien existe. J'ai cru comprendre que les intercommunalités ne seraient pas mal loties dans le changement qui interviendra. La vraie victime c'est le Département, si j'ose dire. C'est un autre débat que nous n'aurons pas forcément ici, mais le Département sera beaucoup moins bien loti et sans doute sous dotation. Des changements d'importance s'annoncent, il faudra le moment venu en tirer les conséquences.

Nous sommes dans une démarche aussi où, quelque part, nous sommes là pour essayer de défendre le territoire, utiliser les opportunités de la loi, c'est ce que nous faisons là d'ailleurs en partie, et nous continuerons en tout cas sur ce chemin.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Information : élaboration d'un plan stratégique de développement territorial et d'aménagement pour le pôle métropolitain du Bourget (Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Bonneuil-en-France, Drancy, Dugny)

M. le MAIRE.- En quelques mots concernant le sujet du Grand Paris, vous savez que, à la suite des annonces du Président de la République le 29 avril, nous avons toutes et tous eu le débat en Conseil municipal, je ne sais plus exactement à quelle période, en estimant que la reconnaissance du secteur dit du Bourget - qui est beaucoup plus large que nous, qui aujourd'hui est non seulement Le Bourget, Drancy, Dugny, la Communauté, mais aussi Bonneuil et Blanc-Mesnil a minima - était une bonne chose. C'est une première historique pour tout dire. Nous avons réussi à faire que notre territoire soit reconnu en tant que tel et puisse bénéficier demain d'un certain nombre d'efforts de l'Etat. C'était une première étape importante pour nous.

Au-delà de cela, la question posée, qui le reste en partie puisque nous ne résolvons pas tout là, est maintenant : que faisons-nous ? On nous a annoncé un pôle d'excellence économique, on nous a dit qu'il serait centré sur l'aéronautique, l'aviation d'affaire, le tourisme d'affaire, qu'il y aurait un pôle de formation de premier ordre et également un pôle culturel de très forte envergure. Cela correspondait pour une large part à ce que nous avons pu nous-mêmes proposer en utilisant tous les leviers que nous avons, si j'ose dire, sous la main à ce moment-là.

Tout cela était bel et beau, maintenant la question était de savoir comment procéder pour ces mots ne soient pas que des intentions affichées de l'Etat et se traduisent par des réalités, si possible des réalités utiles à nos concitoyens, nos territoires et qui se traduisent par la prise en compte de nos propres attentes et de nos besoins.

On a eu différentes occasions de discuter avec le Ministre Christian BLANC. Nous avons mené un travail collectif toutes tendances confondues avec les villes que j'ai citées, Blanc-Mesnil et Bonneuil notamment, au-delà de la Communauté, et j'ai veillé à y associer le Département, parce qu'il me semble que c'est utile et logique, et également les grands acteurs du territoire, notamment Aéroport de Paris, le secteur de l'aviation d'affaire qui par définition est fort ici et, par extension, un certain nombre d'acteurs présents de manière moins forte, je pense à l'aéronautique au sens large, hors aviation d'affaire. Nous avons donc mené ce travail. Ce travail était compliqué parce que nous ne sommes pas structurés pour faire cela. Il faut bien en voir conscience. C'est un travail de démocratie parce que l'Etat est polymorphe, entre le Secrétaire d'Etat et Matignon, vous avez compris qu'il y a parfois du tirage, entre l'Elysée et le Secrétaire d'Etat, c'est meilleur mais cela peut supposer des ajustements, en-dessous vous avez le Préfet de région, la Direction régionale de l'équipement, l'établissement public d'aménagement, la Région qui a son point de vue, le Département qui peut avoir le sien et chacune des villes qu'il fallait accorder.

Tout cela s'est bien accordé, nous avons les premiers bénéfices aussi d'avoir un effet d'entraînement avec une Communauté de Communes. Déjà au moins nous sommes trois et, que ce soit M. VEYSSIERE, M. LAGARDE ou moi-même, quand nous nous exprimons, nous veillons à le faire pour le collectif. Cela donne un élément d'ancrage.

Nous avons donc identifié plusieurs problématiques. Ce qui vous est présenté ce soir a été voté lundi en Conseil communautaire - cela vous est présenté pour information parce que c'est tout de même important pour nous - et est un des pans du dispositif. C'est le pan stratégie de développement territorial d'aménagement, c'est le pan urbain du dispositif parce que cela vise à nous doter d'un document stratégique à 20 ans qui répondrait à la question suivante : quel plan d'aménagement à 20 ans ?

Il y a 3 lots :

- Le lot plan d'ensemble non seulement de programmation urbaine, mais également des éléments de chiffrage de projet, de séquençage des opérations qui consiste à se dire que, quand on prend les 5 villes, quel schéma global d'aménagement pouvons-nous envisager ? Il y a des choses à résoudre, des équations là-dessus. Il y a une vision d'ensemble à avoir, le lien à l'aéroport, par exemple, le lien avec le Nord, le lien avec la partie sud, le lien avec le parc de La Courneuve, le lien avec Gonesse, etc. Il y a des principes d'affectation, des zones à voir, il y a un vrai travail important.

- Le lot n°2 est la partie transport-déplacement, parce que la première priorité de l'aménagement est toujours cette question des transports. Où tombera la double boucle de BLANC ? Cela ne signifie pas que nous allons décider où elle tombera, cela signifie que nous donnons des moyens d'étude pour influencer sur la décision. En clair : la double boucle de BLANC atterrit-elle en gare dite du Bourget-Drancy, la gare RER ? Auquel cas, il y aurait un hub de transport relativement fort, parce que nous avons le B, la Tangentielle, la double boucle et, un jour peut-être, la 7. Faire un hub transport très fort a des avantages et peut également présenter des petits inconvénients qu'il faut regarder de près. La double boucle dessert-elle directement l'aéroport ? Si la double boucle est en gare du Bourget, comment dessert-on quand même l'aéroport ? Si elle tombe en-haut, comment la raccorder à la gare ? Tout cela est supposé revaloriser notre territoire, mais il y a tout de même une problématique forte. De plus, nous savons que nous avons des problèmes de circulation de camions, de Nationale 2, de desserte de la zone Jean Mermoz de La Courneuve et qu'il faut desservir les différents côtés de l'aéroport, etc. Je cite ces points notamment. Sur la partie transport, déplacement et aménagement autour des gares, nous avons souhaité nous doter de moyens.

J'ajoute que tant le lot 1 que le lot 2 décrits là ont un intérêt, c'est que la loi BLANC trouvera une application semble-t-il à l'été et que nous souhaitons être près avant l'été pour avoir nos propres munitions, au sens pacifique du terme. Avant que la société dite du Grand Paris -là nous verrons quel sort le parlement fait à cette société- ne soit dotée de compétences « coercitives », nous voulons avoir présenté un projet global d'aménagement, une vision en tout cas des axes pour trouver si possible la façon de résoudre tous ces problèmes.

- Le lot 3 est celui de « zooms », ce sont des études urbaines sur les principaux secteurs de projet. Par exemple devant l'aéroport, la Nationale 2, le lien entre la gare de Dugny-La Courneuve au sud et le parc des expos et la plate-forme aéroportuaire, etc. Ce sera l'ensemble lié au lot 1, une équipe plus orientée transport mobilité déplacement. Quand je parle de mobilité, c'est aussi la place des transports en commun etc. Le lot 3 porte plus sur des zooms à l'intérieur.

C'est un travail relativement lourd, nous avons estimé cela à 330 000 euros. La Communauté travaille donc par convention avec Blanc-Mesnil et Bonneuil. Nous sommes le maître d'ouvrage au sens juridique, il n'y a pas de co-maîtrise d'ouvrage, il y a donc un effort des communes en question aussi de partenariat, de confiance avec nous sur le fait que nous serons capables de porter cette étude avec elles et un comité de pilotage. La mission région capitale de l'Etat, c'est-à-dire le Secrétariat d'Etat en pratique, est associée à ce travail et a été associée à la rédaction du cahier des charges, même si c'est nous qui avons déterminé la rédaction finale là-dessus. Le Conseil général est également associé à l'étude, il doit la cofinancer.

Cela signifie aussi que nous essayons d'emboîter un peu tout le monde dans cette espèce d'éparpillement qui vous est décrit tout à l'heure. Le fait qu'il y ait notre Communauté, plus deux villes, plus le Département qui travaillent ensemble avec le Ministre n'est pas un petit sujet. Je dis avec le Ministre, vous savez que, lié à la diversité de l'Etat, il y a BLANC en direct aussi avec qui j'ai gardé la relation constante, ce qui n'est pas inutile. Cela ne signifie pas que cela fera tout. Nous menons donc ce travail. Il y a eu un très long débat du mois de juillet à aujourd'hui sur qui fait quoi ? L'Etat lance-t-il ses propres études et nous courrons derrière ou sommes-nous en situation de les lancer nous ?

D'abord, la Communauté avait prudemment au moment du vote du budget, sur ma proposition, provisionné 100 000 euros d'étude, parce qu'à ce moment-là, même si nous ne le savions pas, nous nous étions dit qu'il n'était pas inutile d'avoir une provision pour des études urbaines. Nous avons trouvé à l'employer là. Ensuite, le calendrier est que l'appel d'offres en question a été lancé. Vraisemblablement autour du 10 décembre, nous aurons des attributaires. L'idée est de faire qu'entre le 10 décembre et la fin juin nous soyons en situation d'avoir cette vision d'ensemble. Cela signifie qu'il y aura sous une forme pas totalement arrêtée aujourd'hui, mais qui déjà se précise, des ateliers de travail parce que nous souhaitons que les architectes ne viennent pas non plus proposer une vision sans avoir un échange et l'occasion de témoigner de ce qui est vécu ici, de ce que nous pouvons sentir comme potentialité. C'est un travail important.

Sinon en deux mots, nous avons monté également un travail avec l'aviation d'affaire, un groupe de travail. Le Directeur général de l'aviation civile nous a délégué un de ses cadres importants pour réfléchir - avec Aéroport de Paris, l'aviation d'affaire aussi - au devenir de l'aéroport en tant qu'aéroport d'aviation d'affaire et sur les services que nous pouvons imaginer greffer autour de l'aviation d'affaire. En clair, est-ce que ce sont des hôtels ? Des restaurants ? Des centres d'affaires ? Quels sont les besoins solvables que nous pourrions être amenés à traiter proches de l'aéroport ? C'est un point.

Nous réfléchissons beaucoup avec l'aéronautique aussi en ce moment sur ces questions. Cette réflexion va son chemin, nous travaillons avec le pôle de compétitivité aéronautique Astech sur ces questions là aussi pour muscler l'approche avec des personnes dont c'est l'habitude, dont c'est le métier de parler avec les industriels. Cette étude ne nous coûte rien puisqu'elle est cofinancée par d'autres que nous, c'est parfait, mais nous sommes au comité de pilotage.

Puis, nous avons deux autres volets de réflexion aujourd'hui, qui sont premièrement la partie formation, puisqu'il est bien beau d'avoir des entreprises mais ce qui compte c'est que chacun puisse trouver des débouchés en termes de formation avant, un travail est donc mené là-dessus, deuxièmement le volet culturel autour du Musée de l'Air qui est un peu moins aboutie. Nous avons beaucoup avancé sur cette étude urbaine, sur l'aviation d'affaire et nous avançons plutôt bien sur la formation en ce moment. Le volet culturel est un peu plus compliqué à traiter en ce moment, mais cela viendra.

Dès que nous aurons des éléments de réflexion plus aboutis, nous en reparlerons. Je voulais tout de même vous faire ce point global à partir de ce premier sujet d'urbanisme et de stratégie d'aménagement.

J'espère que les architectes candidats seront talentueux, parce que vous savez qu'une des clés aussi est de trouver l'occasion de valoriser le territoire.

J'ai été un peu long mais le sujet n'est pas indifférent. En tout cas, nous nous donnons les moyens d'être présents dans la réflexion, de le faire collectivement avec tout le monde quelles que soient les sensibilités politiques, ce qui est important puisque ce sera un gage de crédibilité quand nous aurons des discussions avec les pouvoirs publics, ce qui ne manquera pas. Un certain nombre de discussions devront être portées, encore une fois il n'est pas indifférent que ce soit nous qui portions cette étude.

S'il n'y a pas de question, je clos ce Conseil municipal en vous remerciant et en vous souhaitant une bonne soirée.

(La séance est levée à 21 heures 35)